

LES AUTORITÉS TRADITIONNELLES ACTEURS DU JEU DÉMOCRATIQUE : LE CAS DU LAC TCHAD (1990-2021)

Brahim MALLOUM MBODOU
Université Adam Barka d'Abéché, Tchad
brahimcapi@yahoo.fr
&
Mahamat AL-MAHADI AHMAT
Université Adam Barka d'Abéché, Tchad
almahadiahmat1@gmail.com

Résumé : En Afrique, le rôle des autorités traditionnelles est important dans l'organisation de la société. Les situations sont diverses et varient suivant les États et à l'intérieur même d'un État, en fonction des régions. La position des chefs dépend d'abord, pendant la période coloniale, de l'attitude du colonisateur et ensuite, au moment des indépendances, de l'attitude des nouveaux maîtres. (Mouiche, 2005 : 3) Dans cette logique que nous analysons la participation des autorités traditionnelles au jeu démocratique dans la région du Lac Tchad. Aussi cet article nous permet-il de mettre en exergue l'action des chefs traditionnels dans le jeu démocratique. Les enquêtes de terrain couvrent les localités de Mao, Ngouri, Bol, Liwa, Baga-Sola et ses environs. Les entretiens ont concerné les chefs traditionnels et religieux, les autorités administratives, les politiciens, les commerçants, les retraités. Au cours de ce travail de terrain, trois instruments ont été utilisés : un dictaphone pour l'enregistrement des entretiens, un appareil téléphonique pour des appels dans des zones dont l'accès est difficile et un guide d'entretien comprenant des questions ouvertes et fermées. Les informations collectées et traitées tiennent lieu des résultats de cet article.

Mots clés : autorités traditionnelles, acteurs, démocratie, Lac Tchad.

TRADITIONAL AUTHORITIES ACTOS DEMOCRATIC GAME: CASE OF LAKE CHAD (1990-2021)

Abstract : In africa, the role of traditional authorities can be resolved in simple formulas. The situations are diverse and vary according to states and even inside the same interior of state, depends on the regions. The position of the chiefs depends first on attitude of colonize during the colonial period, the attitude of the colonizer and then, at time of the independence, the attitude of the new masters (Mouiche, 2005 : 3) in this context of local particularism in the electoral processis that we analyze the mechanisms and strategies that the traditionnal authorities use. Also this article allows us to put stress on tradionnal chief's action in the democrtatic game. The quiries encompass the localities : Mao, Ngouri, Bol, Baga-Sola and its surrounding. The interviews concerned traditionnal and the religious ledears, adminstrative authorities, politicians, trademen, pensioners. During this field work threes instruments have been used : a dictaphone to record interviews, a telephone device for call far areas and interviews guid including open and closed questions. The information collected and processed take in to account finding of this article.

Key-words: traditonnal authorities, acteurs, democracy, Lake Chad.

Introduction

Toute société comporte un niveau politique, en ce sens qu'il existe toujours des mécanismes qui ont pour fonction et pour effet d'assurer la cohésion du système social. L'existence d'un pouvoir est particulièrement nécessaire là où les contradictions sont vives (par exemple, l'exploitation économique et l'antagonisme entre les classes sociales qui en résulte). D'autres analyses voient plutôt la relation politique comme la condition de l'apparition des classes sociales et de l'exploitation économique (Meusngar, 2020, p.224). Par conséquent, il n'y a pas de société sans pouvoir, ni sans droit au sens où, selon la définition de C. Nach Mbach, il y a toujours « un corps d'obligations contraignantes vue comme un droit par l'une des parties et reconnues comme un devoir par l'autre » (Nach Mbach, 2000 :12).

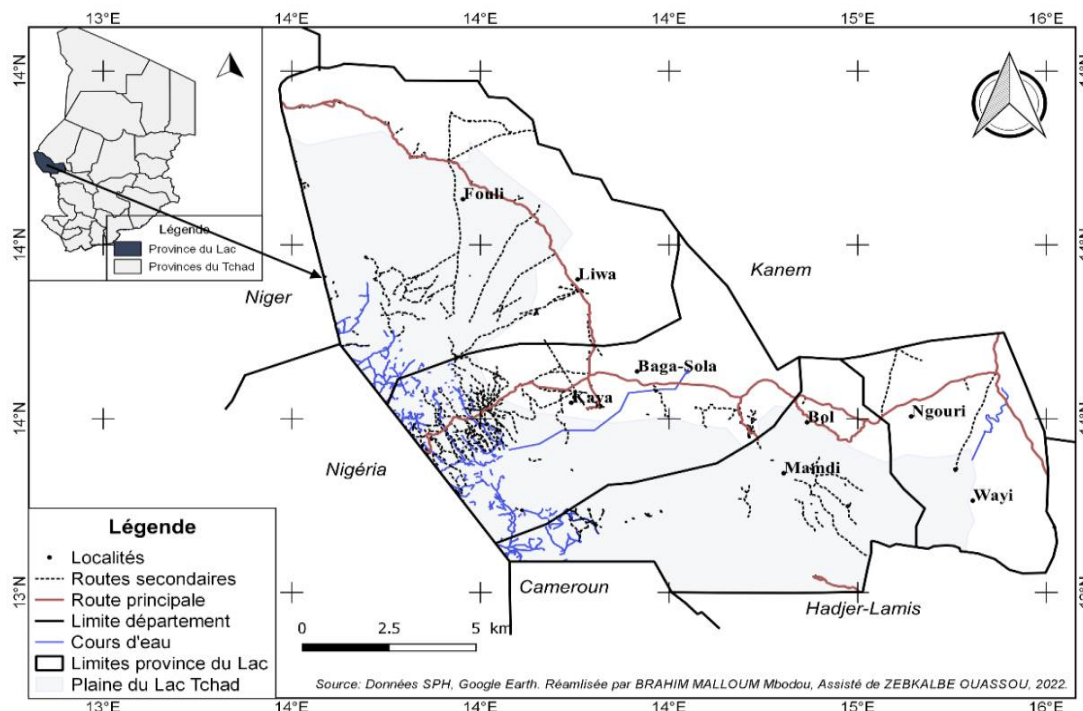
Cependant, la dynamique de l'autorité traditionnelle est fonction en même temps du respect de la tradition et son adaptation aux effets de la modernité. D'une part, *la tradition*, fondement du pouvoir traditionnel, exige en effet l'observation des principes coutumiers élaborés par des générations successives. Le respect du cérémonial et la célébration complète des rites à l'aide des symboles indispensables à l'acquisition de l'autorité spirituelle d'un chef confèrent à celui-ci son caractère sacré et traditionnel, d'autant plus que, le pouvoir traditionnel africain s'inscrit généralement dans la transcendance et la sacralité. La stricte observance de la coutume permet ainsi au chef d'asseoir la légitimité de son pouvoir. Il s'agit de montrer dans cet article que les autorités traditionnelles sont des acteurs du jeu démocratique notamment dans la région du Lac Tchad. La question principale est savoir comment ces autorités participent au jeu démocratique au point d'en devenir des acteurs incontournables ? Pour répondre à cette question, à Partir de l'enquête de terrain, nous montrerons comment ces autorités restent des acteurs clés du jeu démocratique dans la région du lac Tchad.

1. Outils et méthode

La démarche méthodologique repose sur les enquêtes de terrain, sur l'exploitation des documents et sur les sources inédites. Les interviews ont été réalisées sur la base de questions ouvertes et fermées. Les groupes cibles étaient constitués des chefs traditionnels, des responsables administratifs déconcentrés de l'Etat, des acteurs politiques et économiques et des personnes ressources. Le choix des informateurs a été fait sur la base des connaissances que ces derniers ont de l'histoire politique en tant que témoins et acteurs. Pour ce cela, un guide d'entretien a été élaboré et soumis aux informateurs. Les informateurs ont été interrogés séparément, mais chaque fois que cela est possible, des séances collectives d'entretien ont été aussi organisées. Par ailleurs, des participations à des débats relatifs aux questions apparemment désintéressées ont été utilisées pour collecter les données. Au cours des entretiens, un dictaphone a été utilisé pour l'enregistrement des données recueillies. Ces données ont été soumises aux traitements aussi bien qualitatifs que quantitatifs. Les informations traitées tiennent lieu des résultats de cette étude.

1.1. Localisation de la zone d'étude

Carte n°1: Localisation du secteur d'étude



Située à 13,80° et le 15,00° de longitude Est et 12,60° et 14,40° de latitude Nord, la province du Lac, (Carte n°1) a une superficie d'environ 16 256 km². Il est limité au Sud par la province de Hadjer-Lamis, à l'Ouest par la République du Cameroun et du Nigeria, au Nord par la province du Kanem, à l'Est par la république du Niger.

2. Résultats

2.1. Mobilisation de l'électorat par les autorités traditionnelles

Ici, il est question de la mobilisation de l'électorat par les chefs traditionnels. Nous nous attelons à montrer comment les chefs, de par leur stature, leur autorité, leur leadership, entre autres, réussissent à mobiliser l'électorat au cours d'une élection au profit de tel ou tel parti. Ensuite, nous relevons les insuffisances de cette capacité de mobilisation des chefs notamment à travers le militantisme de certains princes dans les partis d'opposition, le revers de certains candidats soutenus par les chefs traditionnels.

Comme le souligne Oomen, l'avènement de la démocratie en Afrique a donné une lueur de "ré"légitimation des autorités traditionnelles. (Oomen, 2002 :51). Nous rappelons qu'au lendemain de l'indépendance du Tchad, les autorités politiques modernes ont tenté d'étouffer les autorités traditionnelles au nom d'une construction nationale. Mais l'année suivant l'indépendance ouvre des nouvelles approches des autorités traditionnelles. Désormais, il faut l'appui des autorités traditionnelles pour remporter les élections, législative ou présidentielle. Dans cette perspective, malgré une forte implantation du parti Rassemblement pour le Progrès et le Développement (RDP) de Lool Mahamat Choua, dans le Lac Tchad depuis 1991, il n'a remporté aucune

élection. Car, les autorités traditionnelles du Lac Tchad sont tous du parti au pouvoir, le Mouvement Patriotique du Salut (MPS).

Les autorités traditionnelles estiment que leurs administrés doivent respecter les consignes de vote. Mais elles s'aperçoivent aujourd'hui que les administrés ne respectent pas assez les consignes de votes. Non seulement les administrés ne respectent pas les consignes de vote mais, même les membres de la famille des autorités traditionnelles sont dans les partis d'opposition et parfois remportent des élections à l'exemple de la commune de Bol, détenue par l'Action pour le Renouveau et la Démocratie (ARD) de Abdoulaye Mbodou Mbami, le petit frère du chef de canton de Bol, Yousseuf Mbodou Mbami.

Les autorités traditionnelles soutiennent les candidats du parti au pouvoir. Mais ces dernières sont aussi candidats parfois. Leur comportement n'est pas lié à l'avènement de la démocratie au Tchad. Aux élections législatives de 1989, le frère du chef de canton de Bol, Abakar Kori Mbami, est élu député à l'Assemblée Nationale du Tchad. Cette volonté d'incarner à la fois l'autorité traditionnelle et l'autorité moderne s'illustre également avec l'avènement de la démocratie au Tchad en 1990. Aux législatives de 1996, Yousseuf Mbodou Mbami, chef de canton de Bol, Moustapha Adj, membre de la famille de chef de canton de Liwa, Mboulou Affono, de la famille de chef de canton de Nguéléa sont candidats du parti au pouvoir. Leurs suppléants sont également de leur famille. Idriss issu de la famille de chef de canton de Ngarangou est suppléant de Fadjack Malloumi le neveu et gendre de chef de canton de Bol aux législatives de 2011¹. Au regard de ces considérations, une incertitude plane sur le rôle politique que les autorités traditionnelles sont appelées à jouer dans ce contexte au Lac Tchad. Pour ce faire, Oomen présente deux scénarios dans cette quête de renaissance de la « monarchisation ». Le premier scénario est relatif aux Etats à faible capacité institutionnelle ou désintégrés, et le second celui des Etats à forte capacité de régulation. Le second est soumis aux contrecoups des logiques centrifuges des identités primaires (Oomen, 2002 :72).

Le Tchad n'est pas en marge de ces scénarios du renouveau du leadership politique des chefs traditionnels. Presque, toutes les autorités traditionnelles dans le Lac Tchad apportent leurs soutiens indéfectibles au pouvoir en place. Cela s'illustre à travers les communiqués diffusés dans les ondes de la radio nationale voire des invitations adressées aux membres du bureau politique du MPS, invitant à séjourner dans leurs cantons pour s'acquérir du soutien qu'ils apportent au parti. L'objectif de cette attitude est de rechercher une bonne audience auprès du président de la république en utilisant les membres du bureau politique comme messager.

Ce comportement des autorités traditionnelles de la région se constate lors des différentes élections depuis 1996. Rappelons qu'en 1996, le Tchad a connu les élections présidentielle et législative. Mais nous nous intéressons aux législatives pour analyser le comportement des autorités traditionnelles dans le processus électoral.

Depuis le début des années 1990, alors que l'Afrique s'engage dans un mouvement global d'affirmation de la gouvernance démocratique, deux perspectives distinctes se cristallisent autour de la notion de participation. D'un côté, les tenants

¹Dans la logique de la conservation du pouvoir traditionnel et moderne, les autorités traditionnelles s'arrangent à ce que le contrôle de la population ne leur échappe. Si les chefs traditionnels ne veulent pas se présenter, ils font en sorte que l'un des membres de la famille la plus proche se présente.

d'un universalisme démocratique insistent sur le fait qu'il existe un ensemble de valeurs universelles de gouvernance démocratique auxquelles toutes les nations peuvent se fier, quelles que soient leurs différences culturelles. De leur côté, les partisans du relativisme culturel soulignent la complexité de la diversité culturelle inhérente à la société globale (Mathieu et al., 1996 : 37). Cette diversité requiert des ajustements substantiels au niveau local, quant à la forme, au contenu et au rythme de développement de cette gouvernance démocratique dans les différents pays du monde.

Sans perdre de temps sur le danger palpable de la fausse dichotomie de ces deux perspectives, il est nécessaire de souligner plutôt l'idée qu'un enrichissement mutuel des modes africains et occidentaux de gouvernance est possible. Celui-ci n'est envisageable qu'au travers d'un engagement urgent, profond et de long terme en faveur d'une réforme des règles et normes traditionnelles africaines particulièrement tchadienne jusqu'à présent inchangées. Ce qui conduit à un dualisme institutionnel.

2.2. *Dualisme institutionnel*

Depuis la période coloniale où prévalait une politique de manipulation de la règle traditionnelle africaine au profit des intérêts de l'Empire, il existe un dualisme au cœur des systèmes politiques africains. Les systèmes politiques traditionnels et modernes ont fonctionné côte à côte sans transformation mutuelle profonde et durable. Comme le souligne Taguem Fah Gilbert, l'ambiguïté de la cohabitation de deux autorités distinctes résulte du fait que, la politique coloniale française varie selon l'importance du chef concerné et le prestige dont il jouit dans sa population (Taguem Fah, 2003 :272). Aussi poursuit-il :

L'antinomie quant à elle provient du fait que cette politique oscillait entre, d'une part, une volonté d'homogénéisation et d'intégration, et d'autre part, le souci de préserver les structures d'encadrement susceptible de servir le pouvoir colonial (Taguem Fah, 1996 :69).

Des chefferies ont été créées dans le ressort territorial des anciennes chefferies pour affaiblir celles existantes. La souveraineté précoloniale avait alors disparue, et avec elle, une grande partie du respect, de la déférence et de la dignité dont elle bénéficiait.

Le coût de cette disparition, en termes de gouvernance démocratique, fut dramatique. La « redevabilité » des chefs envers les populations, pilier fondamental des systèmes politiques traditionnels, fut ainsi remplacée par une « redevabilité » des chefs vis-à-vis des gouvernements. Le mécontentement populaire prit la forme d'un détronement ou d'une destitution soudaine des chefs dans les années 40, au moment même de l'apparition des combats nationalistes pour l'indépendance politique au Ghana. Le principe d'une autorité traditionnelle africaine, alors mise au service du despotisme colonial, devint étranger à la gouvernance démocratique traditionnelle.

Le destin des chefs traditionnels dans l'Afrique postcoloniale n'a pas été, pour l'ensemble d'entre eux reluisant. La perte de la souveraineté et la disparition de la « redevabilité » des chefs envers leurs sujets sont combinées avec l'image de « collaborateurs » coloniaux pour rappeler l'attitude des gouvernements coloniaux envers les chefs.

Dans certains pays d'Afrique francophone et lusophone, l'institution fut soit abolie, soit vidée de son autorité politique. Là où l'institution n'était pas directement abolie, son sort pouvait aller d'un semblant d'autonomie à un système au service du gouvernement central. Dans cette perspective, les fonctions des autorités traditionnelles évoluent.

Étant donné le soutien considérable dont bénéficient les règles de la tradition dans la population, il est étonnant qu'aucune initiative sérieuse de réforme n'ait vu le jour pour rendre ces règles plus compatibles avec les exigences d'une gouvernance démocratique moderne. Depuis que la démocratie a été introduite au Tchad en 1990, bien des réformes ont pourtant été faites. Tout d'abord, une constitution démocratique a été promulguée en 1996 ; un système politique multipartite et crédible fut établi ; une Commission Electorale Nationale indépendante opère de manière effective depuis une quinzaine d'années ; les processus électoraux ont constamment été réformés à la demande des partis politiques ; un parlement effectif opère depuis 1996 ; un système de justice indépendant fonctionne sans crainte ni favoritisme ; un système de gouvernements locaux décentralisés promeut la démocratie et le développement au niveau local depuis ; enfin, une société civile de plus en plus forte revendique de manière légitime un espace dans l'arène politique. Alors, un certain nombre de dispositions s'avère nécessaire.

En cohérence avec la gouvernance démocratique moderne, les valeurs traditionnelles de « redevabilité », transparence et d'État de droit doivent être questionnées, revisitées et affinées. Des années de subordination aux gouvernements coloniaux et postcoloniaux, la perte de la souveraineté, la « redevabilité » et la dignité ont désorienté et même déformé les institutions démocratiques traditionnelles. La tâche est aujourd'hui de faire un retour dans l'histoire afin d'aller les rechercher et les affiner. Intégrer les institutions traditionnelles dans la gouvernance moderne revêt plusieurs formes :

- Une forme institutionnelle tout d'abord : amener les autorités traditionnelles dans les institutions de gouvernance locales en les constituant comme des éléments de conseil pour les administrations ou les gouvernements régionaux. Il est également possible de constituer ceux-ci en une seconde chambre du Parlement ou des Assemblées nationales.
- Il faudrait ensuite introduire des statuts modernes supplémentaires permettant de jouer des rôles nouveaux au sein des processus de gouvernance (par exemple, de nouvelles qualifications en matière d'éducation) : réformer les normes et les formes de régulation concernant la succession et la destitution afin de donner une voix plus importante aux populations ; évoluer vers des procédures plus transparentes ; enfin, codifier les traditions et les lois coutumières.

Les sociétés africaines sont aujourd'hui à la croisée des chemins dans le développement d'une gouvernance démocratique. Elles sont face à une opportunité sans précédent d'apporter leur propre contribution à la gouvernance démocratique en injectant les valeurs de la démocratie traditionnelle au cœur des systèmes politiques traditionnels. Ce qui apparaît aujourd'hui comme une condition fondamentale est la poursuite de réformes au sein des systèmes politiques traditionnels afin que ceux-ci soient plus adaptés à la gouvernance moderne. Au vue de ces analyses nous prenons l'exemple des législatives de 2011 pour étayer nos analyses.

Lors du scrutin législatif de 2011, Abdoulaye Mbodou Mbami est à la tête de liste ARD dans la circonscription électorale de Bol. A cette liste est opposée notamment celle de la coalition MPS/RDP, parti au pouvoir. Rappelons qu'Abdoulaye Mbodou Mbami est le petit frère de Youssef Mbodou Mbami, chef de canton de Bol. Alors, les autorités traditionnelles de la région du Lac soutiennent le parti au pouvoir. La venue de Abdoulaye Mbodou Mbami dans le parti de l'opposition crée une incertitude sur le rôle que jouent les autorités traditionnelles du fait qu'au sein de leurs propres familles se dégagent des candidats de l'opposition. Ce qui, d'ailleurs, a failli basculer en bataille rangée au sein de la famille de chef de canton de Bol, d'une part, et entre les militants de l'ARD et de la coalition MPS/RDP, d'autre part.

En effet, les législatives de 2011 constituent l'ancrage de la démocratie dans le Lac, l'affaiblissement du pouvoir des autorités traditionnelles entraînant l'effritement des chefferies, Comme le souligne Brahim M. :

Le droit de vote est devenu un élément essentiel du credo démocratique, l'élargissement du suffrage universel étant contemporain d'un mouvement d'idée qui voit dans le vote l'occasion de réaliser la démocratie. Mais pour que le peuple puisse choisir librement ses gouvernants, il importe que le jeu politique soit ouvert à plusieurs courants et aspiration sociopolitique. Ce libre choix implique l'existence de plusieurs alternatives, à la fois en hommes et des projets politiques, car le peuple n'est pas un corps mou unidimensionnel. Chaque individu détermine son choix politique en fonction de ses aspirations religieuse, idéologique, sociales, de son passé et de son avenir (Brahim M. 2017, p.204).

Cette analyse convient au cas du département de Mamdi, dans le Lac, au moment de choix de candidature par les partis politiques. Des luttes ouvertes entre ethnies ou clans dominants et dominés sont constatées, de même qu'à l'intérieur d'une même ethnie peuvent se déclarer deux voire plusieurs candidats. Aussi les rapports de clientèle entre autorité politique moderne et autorités traditionnelles peuvent-ils être opératoires dans une certaine mesure, mais lorsque deux clans ou deux ethniques s'opposent et s'activent de l'intérieur, le résultat est implosif et désastreux².

La nature de la consultation demeure décisive : les élections ne sont pas interchangeables mais elles sont d'inégale importance aux yeux des électeurs. Les études ont démontré que dans les régimes présidentiels ou présidentielistes, c'est l'élection à la présidence de la république, clef de voûte des institutions, que les électeurs placent en tête. En second, ils placent les élections municipales, les plus proches de leurs préoccupations quotidiennes, la commune dont l'échelle est réduite, leur permettant de percevoir plus aisément le lien entre leur vote, les programmes publics et les services effectivement obtenus (Mayer et Perrineau, 1992 : 16).

Quand nous analysons le scrutin local, il se dégage plusieurs stratégies de positionnement politique utilisées par les autorités traditionnelles du Kanem. Alors nous constatons que les autorités traditionnelles, ou à défaut les membres de la famille cantonale, sont investis comme candidats du parti au pouvoir. Pour les autorités traditionnelles, nous pouvons prendre l'exemple de Youssef Mbodou Mbami et ceux issus de la famille cantonale, en l'occurrence Fadjack Mbodou, Mboulou Affono, Moustapha Adji, respectivement de Bol, de Baga-Sola et de Liwa. Autres aspects du

² Youssef Moussa Abakar, entretien du 11/05/2022 à Bol.

scrutin, les chefs traditionnels militants du parti au pouvoir le Mouvement Patriotique du Salut (MPS), candidats ou non, ont voulu par des manœuvres frauduleuses, faire infléchir l'issue du scrutin en faveur dudit parti³. Ce scrutin a démontré des variations importantes de comportement politique des autorités traditionnelles.

3. Autorités traditionnelles et Élités urbaines

Depuis 1990, nous trouvons à côté des autorités traditionnelles des élites urbaines dans les arènes politiques locales, hommes d'affaires et hauts cadres administratifs, lesquels préfèrent se positionner sous la bannière du parti au pouvoir. L'opposition, quant à elle, semble bénéficier du soutien des élites moyennes et des sans-emploi. Nous assistons en 2011, à une coalition des partis politiques, notamment le Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès (RDP) et le Mouvement Patriotique du Salut (MPS). Cette coalition hégémonique entre ces deux partis, a assuré dans certains cas au premier tour leur succès électoral, verrouillant ainsi le changement.

Du côté de l'opposition qui demeure le parent pauvre en matière de recrutement des élites urbaines comme le note Ibrahim Mouiche, nous voyons néanmoins apparaître quelques forces nouvelles : ces forces vont s'assigner une légitimité en s'attaquant aux postulats intellectuels de légitimation du pouvoir central.

Sur la base de ces éléments, nous avons mené des enquêtes sur trois études de cas de comportement politique des autorités traditionnelles choisies comme terrain d'enquête de notre analyse : un chef ayant triomphé des urnes, Youssef Mbodou Mbami⁴, un chef qui s'est distingué dans l'armée nationale tchadienne, Oumar Khadjallami Boukar et un autre qui abandonne la fonction publique pour préserver son trône, Youssef Mamadou Affono. Bien tous ces variables jouent dans chacune des études de cas, elle n'exerce pas partout la même réalité. A Dibinintchi, nous nous sommes intéressés au traumatisme causé par le chemin de rébellion emprunté par Oumar Khadjallami Boukar. Ce facteur est déterminant dans l'instabilité du comportement électoral en faveur du MPS et des chefs en 2011, du fait que, ce canton pâtit plus que d'autres régions du Lac.

A Bol, le facteur qui milite en faveur du succès électoral du gendre de chef de canton Fadjack Malloumi est la coalition des partis politiques de la mouvance présidentielle notamment du MPS et du RDP. Par ces actions, les partis politiques implantés au Lac démontrent que pour gagner une élection, il faut être issu de la famille cantonale par alliance ou par la servitude, c'est-à-dire issu des notables de la cour.

A Baga-Sola, nos analyses démontrent que, l'absence sur le terrain de l'autorité traditionnelle est susceptible d'être arraché par un militant du parti au pouvoir pour des raisons d'affiliation avec le chef de canton. Cette attitude est probable suite au décès du chef de canton comme nous l'avons démontré ci-haut avec le décès de Mamadou Affono en 2000.

A partir de nos analyses, les situations semblent donc complexes dans chacune des cantons étudiés. Cette situation est le fruit d'un dynamisme interne à chaque canton et aux déterminants multiples des faits liés à leur insertion dans leur espace local.

³ Moussa Abakar Ali, entretien du 20/05/2022, à Baga-Sola.

⁴ C'est de son gendre Fadjack Malloumi que nous parlons dans nos analyses ci-dessous.

3.1. *Le rôle des autorités traditionnelles dans le processus de la décentralisation et de démocratisation*

Au Tchad, l'autorité traditionnelle n'a jamais été supprimée et, en outre, son rôle est encore si important auprès des populations, que les pouvoirs publics n'ont pas toujours le courage de la marginaliser. Au contraire, même quand parfois ils semblent dire certaines vérités, leur colère s'apaise souvent très vite. Mieux, ils ne manquent jamais d'encenser ces mêmes notables, comme nous l'analysons plus loin.

Au Tchad, même si les textes ne le disent pas expressément, dans les faits, l'autorité traditionnelle est considérée aussi, en tout cas dans le cadre des actions qu'elle mène au profit des populations. Mais à nos yeux ceci n'a rien de dégradant et prouve même, que dans les différentes régions, quelles que soient leurs relations avec les têtes enturbannées, les pouvoirs publics reconnaissent parfaitement le rôle positif que ces dernières peuvent jouer dans la mise en œuvre de la décentralisation ne serait-ce que par leur capacité, en tant que leaders d'opinion, à influencer le choix des populations. Sans compter que ces mêmes pouvoirs reconnaissent aux chefs traditionnels le droit d'intervenir par exemple dans l'aménagement du territoire et de participer à la délimitation des territoires contrôlés par les collectivités locales. La communalisation ne remet pas en cause le rôle du chef traditionnel dans la perception des impôts et taxes auprès des membres de sa communauté ; la gestion des droits fonciers coutumiers ; la conduite de la consultation judiciaire, du moins en matière civile et commerciale et la participation à toutes les actions de développement (Jean, 1997 : 17).

A ce titre nous pouvons dire que la décentralisation renforce le rôle et la place de l'autorité traditionnelle au sein de l'administration territoriale d'une part et d'autre part, elle contribue sans nul doute au développement de son entité coutumière et à l'épanouissement des membres de sa communauté.

Ainsi donc, nous pouvons affirmer que le modèle tchadien de décentralisation permet une évolution qualitative du rôle de l'autorité traditionnelle. Il s'agit ici de la création de nouvelles conditions de gestion administrative, plus proches des réalités et des exigences de la démocratie. Dans cette logique, la gestion centralisée, dans laquelle, l'Etat avec son administration centrale puissante décide seul, de tout et se croit capable de tout est simplement révolue. Et d'ailleurs, rappelons que, la décentralisation est d'abord et avant tout un choix libre du peuple tchadien, exprimé dans la Constitution de 1996. Elle s'impose donc naturellement à tous, d'autant qu'elle paraît, en tant que système de gestion administrative, comme la seule voie qui reste, dans le contexte tchadien actuel, pour restaurer l'esprit d'initiative et le sens de la responsabilité collective, en matière de développement à l'échelon des communautés de base. Le choix porté sur la décentralisation n'est pas orienté contre l'existence de l'autorité traditionnelle comme certains se complaisent à le faire croire en privé⁵. Et cette nouvelle option est d'autant plus pertinente aux yeux des Kanembou, qu'elle a vocation à réveiller chez les populations l'imagination, l'esprit créateur, le dynamisme, le sens de l'initiative et le refus de l'assistanat économique. Nous insistons sur le fait que la décentralisation c'est le partage des responsabilités et des compétences entre l'Etat et les autres échelons du découpage territorial, à savoir la commune, le département et la région. Loin de faire disparaître l'« Etat central » et la chefferie

⁵ Youssouf Moussa Abakar, entretien du 11/05/2022, à Bol.

traditionnelle, elle leur offre au contraire l'occasion de se renouveler pour mieux s'adapter désormais aux nouvelles exigences qui veulent que, au Tchad en général aussi, s'impose de plus en plus comme objectifs majeurs à atteindre :

- le développement économique et social ;
- la sécurité des personnes et des biens ;
- la préservation de la démocratie, la promotion de la liberté et de la responsabilité au niveau des communautés de base ;
- le respect strict des droits de la personne humaine et
- une justice équitable fondée sur l'égalité des citoyens devant la loi.

Très logiquement donc, nous disons que les nouvelles missions des autorités traditionnelles doivent étroitement épouser les contours de ces préoccupations.

3.2. Autorités traditionnelles et démocratie au Lac Tchad

Mais après vingt-six ans d'apprentissage de la démocratie, les populations tchadiennes s'aperçoivent que, des maux tels que l'ethnisme, le tribalisme et le régionalisme, pour ne citer qu'eux, minent considérablement l'ouverture du continent noir à la démocratie. Rien d'étonnant d'ailleurs à cela quand on sait notamment que :

- la démocratie parlementaire (Une forme de démocratie moderne. Elle va souvent de pair avec la démocratie représentative par opposition avec la démocratie directe. Cette forme de démocratie s'appuie comme son nom l'indique sur une institution principale, le parlement, composé de représentants élus du peuple, c'est-à-dire des citoyens. Le parlement fait la loi (pouvoir législatif) et élit éventuellement le gouvernement (pouvoir exécutif). C'est le type de démocratie le plus répandu dans le monde actuel.), telle que les Africains tentent de l'organiser et de la faire fonctionner est une pratique qui exige un long apprentissage auquel les populations n'ont pas toujours été préparées ;
- les textes sur lesquels cette démocratie trouve ses fondements sont écrits dans des langues étrangères (principalement l'anglais et le français) méconnues de la plupart des populations (singulièrement en milieu rural) qui, rien que pour cela, semblent ne pas se sentir toujours concernées par ce processus de démocratisation ;
- l'élite africaine elle-même, bien qu'elle maîtrise les langues des anciens colonisateurs et qu'elle soit l'auteur de ces textes, ne paraît pas toujours disposée à les appliquer. Simplement parce que souvent en Afrique, quels que soient leur patriotisme, leur compétence et leur qualité morale et/ou intellectuelle, ceux qui perdent une élection réclament la victoire. Ils ne reconnaissent pas leur défaite.

Or, nombre d'Etats de la région ayant compris qu'ils ne sont pas encore à la veille du jour où leurs enfants seront scolarisés à 100%, et où l'ensemble de la population maîtrisera le fonctionnement de la démocratie, décident de plus en plus de consolider le processus de démocratisation à travers une autre voie : la décentralisation. Celle-ci permet à l'Etat, dans un pays donné d'attribuer, dans le cadre de ses structures administratives, des pouvoirs de décision et de gestion à des organes autonomes régionaux ou locaux (collectivités territoriales, établissements publics) (Salifou, 151 :2007).

Ainsi donc, grâce à ce transfert de compétences, la décentralisation peut, au sein des collectivités territoriales :

- Faciliter une meilleure éducation civique des citoyens, donc leur pleine participation à la gestion de la chose publique ;
- Faire naître une tradition de saine confrontation d'idées et
- Favoriser localement la consolidation de la démocratie.

Autant d'actions auxquelles les chefs traditionnels peuvent contribuer à la mise en œuvre. Dans la chefferie traditionnelle, incarnation de des valeurs morales, sociales et culturelles ancestrales, confère aux chefs un statut particulier qui les prédispose à mieux régler les mécanismes sociaux au sein notamment des communautés villageoises. Ainsi donc, acceptés et obéis de tous, les chefs traditionnels sont tout à fait indiqués pour jouer, aux côtés d'autres acteurs (administrateurs modernes, société civile et surtout ONG) un rôle déterminant dans la consolidation de la démocratie locale, notamment :

- En assurant la protection des droits et libertés individuelles et collectives des citoyens dont ils ont la charge, et en veillant à la sauvegarde de l'harmonie et de la cohésion sociale ;
- En contribuant localement au respect de la loi et en apprenant aux membres de leur communauté à défendre leurs intérêts dans leurs rapports avec l'administration ;
- En plaidant en faveur de la tolérance religieuse à l'endroit de certaines pratiques coutumières, pour autant qu'elles ne perturbent pas l'ordre public et ne portent pas atteinte aux droits et libertés des autres membres de la communauté.

La démocratie en Afrique a ainsi été battue en brèche par l'autoritarisme, simultanément de l'intérieur par le comportement des hommes politiques, et de l'extérieur par les coups d'Etat militaires qui trouvaient une justification dans ce comportement. Ce comportement s'explique en grande partie par le contexte dans lequel le pouvoir s'exerce en Afrique. L'acclimatation de la démocratie suppose simultanément un allègement des contraintes contextuelles et une responsabilisation des dirigeants par un apprentissage des normes démocratiques. L'intérêt peut parfois se concilier avec la vertu. La conversion tardive des dirigeants et opposants à la démocratie ne les discrédite pas a priori, même si elle porte à les considérer avec circonspection (Médard, 13 :1991).

3.3. *La place de l'autorité traditionnelle dans les lois organiques*

Au regard de l'évolution de l'institution, l'image de l'autorité traditionnelle a besoin d'être redorée si l'on veut la maintenir comme un des maillons à la base de la chaîne administrative. Au Tchad, l'institution demeure, mais son statut reste ambigu à travers :

- L'exercice des fonctions traditionnelles qui lui sont dévolues ;
- L'évolution même des rouages de l'administration moderne ;
- Les textes réglementaires régissant l'administration générale dont elle dépend en l'occurrence du ministère de l'Intérieur.

La constitution de 1996, adoptée par référendum en mars 1996, tout comme les précédentes, affirment reconnaître l'autorité traditionnelle. Les collectivités territoriales reconnues sont les communes rurales, les communes, les départements et les régions. La création de toutes autres collectivités locales et leurs chefs n'ont pas

d'existence légale, sauf la reconnaissance que leur confère l'article 214 du même texte fondamental comme gardien des « us et coutumes ».

Paradoxalement, l'alinéa qui suit immédiatement précise que leur mode de désignation et l'intronisation demeure la coutume propre à chaque localité. Ce flou du texte fondamental semble être comblé, du moins partiellement par le décret organique N°102/PR/INT portant statut de la chefferie traditionnelle au Tchad.

Ce décret, en son article 4, prévoit l'existence d'une Direction des Affaires politiques et de la Sécurité civile, chargée des questions relatives à la détention des armes et munitions, aux partis politiques et associations, à la réglementation des libertés publiques et à la sécurité civile. Cette direction, subdivisée en trois divisions, comprend entre autres, la Division de la chefferie traditionnelle, la Directions de l'Administration territoriale qui, elle est chargée de la gestion et de la tutelle des communes, préfectures et régions.

A l'autorité traditionnelle, il ne reste en fait qu'une attribution politique et, là encore, vidée de tout sens puisque l'ère du parti unique a fait des chefs traditionnels et encore aujourd'hui, bon gré mal gré, des propagandistes du Parti-Etat. L'une des ailes marchantes fut et demeure l'Association des Chefs Traditionnels du Tchad. Celle-ci se réunit périodiquement pour prendre des positions politiques ou pour apporter son soutien à la personne du chef de l'Etat. Leur présence, très remarquée dans leur tenue d'apparat à toutes les manifestations publiques officielles, les rangs qui n'ont d'existence légale que par la connaissance du ministère de l'Intérieur. Il est à remarquer que ces reconnaissances donnent le droit aux chefs récipiendaires de hisser dans leur cour le drapeau national, symbole de la république.

Depuis 1966, la suppression de l'impôt de capitation a mis fin aux activités de percepteurs sur les rôles numériques qui leur étaient dévolus. Ils continuent d'assurer la police générale, encore que cette fonction ne mérite plus respect avec l'essor de la scolarisation. Que reste-t-il donc de la chefferie traditionnelle avec la récente loi portant décentralisation de l'administration ?

La loi organique N°13 portant statuts et attributions des autorités traditionnelles et coutumières du 25 août 2010. Elle stipule, en son article 2, que les autorités traditionnelles et coutumières sont les collaboratrices de l'administration. Elles sont placées sous l'autorité et le contrôle des chefs des unités administratives de leur ressort. Elles servent de relais entre l'administration et les administrés.

Mieux, ceux-ci ne peuvent plus prétendre représenter leur collectivité. Le code électoral est clair sur les conditions d'éligibilité qui n'ont rien à voir avec les « us et coutumes ». On est ici dans le cas d'espèce des textes de loi française dont ceux des anciennes colonies se rapprochent, presque comme par mimétisme, ignorant les réalités du terroir. Mais on essaie toujours d'en tenir compte, à de degrés différents selon les Etats et les contextes.

Du coup, le chef traditionnel et les autres formes d'autorités traditionnelles n'ont plus de rôle à jouer au niveau de la gestion des collectivités. Les villages et cantons, suivant leur importance, doivent, par la loi, être érigés en communes rurales ou urbaines, donc soumis aux règles de gestion qui s'imposent. Leur développement ne peut plus passer par le biais des opérations communautaires qui sont régies, par le passé, par le chef traditionnel. Ce dernier reste un personnage culturel si ce contenu

conserve encore quelque importance dans les sociétés modernes où les nouveaux médias tendent à uniformiser le message culturel.

Conclusion

Cet article met en exergue le rôle que jouent les autorités traditionnelles dans le processus de la démocratisation et la mobilisation des électeurs. Il analyse aussi le dualisme institutionnel qui caractérise les deux pouvoirs (pouvoir traditionnelle et pouvoir moderne). Cette analyse stratégique de l'autorité traditionnelle montre comment la réforme de la décentralisation apparaît tantôt comme une menace à la survie des autorités traditionnelles et tantôt comme une opportunité pour la résurgence de ces autorités. Mais ce sont surtout les paradoxes de la localité que montre cet article à travers l'affrontement d'une double revendication de légitimité : d'une part, celle enracinée dans les réalités du terroir et, d'autre part, celle porteuse de valeurs nouvelles émergentes au niveau local. Pour nous, la voie de la réconciliation entre ces deux types de légitimités locales passe certainement par l'affirmation de la citoyenneté locale.

L'attention accordée de plus en plus aux autorités traditionnelles est liée à un intérêt et à un soutien croissant pour la démocratisation. Les institutions modernes et l'élite urbaine moderne au niveau national composent souvent avec les structures traditionnelles au niveau local. Les structures traditionnelles, dans beaucoup de cas, ont survécu à la période coloniale et ont continué à être une partie importante, sinon le principal point de référence de nombreux segments de la population au lendemain de l'indépendance. Les récents efforts de la démocratisation ont recentré l'attention sur les structures sociales et politiques existantes au niveau local. Si l'on ne prend pas en compte les structures traditionnelles, l'ingénierie sociale et politique échoue probablement au niveau local.

Références bibliographiques

- Brahim, M., 2017, « Les autorités traditionnelles et la modernité au Kanem (Tchad) de 1911 à 2011 », Thèse de doctorat Ph.D, Université de Maroua, Cameroun.
- Jean, F., 1997, « L'histoire de décentralisation », *Le monde*, n° 14, p. 7-21.
- Mathieu P. et al. 1996, « Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique. Conflits, gouvernance et turbulence en Afrique de l'Ouest et Centrale », Bruxelles/Paris, Institut africain-CEDAF/L'Harmattan, cahiers africains n°23-24.
- Mayer et Perrineau, 1992, Les comportements politiques, collection « cursus », série « science politique » Paris, Armand colin.
- Médard. J.F., 1991, Etats d'Afrique noire. Formation, mécanisme, crise, Paris, Khartala.
- MEUSNGAR Gédéon, 2020, *Réformes administratives, dynamique de la chefferie traditionnelle et mutations socioéconomiques dans le canton de Madiago au Tchad de 1936 à 2012*, Université de Ngaoundéré, Thèse de Doctorat Ph.D d'Histoire, 378 p.

- Mouiche I., 2001, « Multipartisme et participation politique des chefs traditionnels au Cameroun de l'Ouest » in *Revue africaine d'études politiques et stratégies*, n° 1, pp. 46-91.
- Nach Mbach, C. 2000, « La chefferie traditionnelle au Cameroun : ambiguïtés juridiques et dérives politiques » in *Africa development*, vol. XXV, n° 3 et 4, pp. 77-117.
- Oomen B. 2002, *Chiefs ! Law, power and culture in contemporary South Africa*, Université of Leiden.
- Salifou B., 2007, *Chefs traditionnels et leur participation au pouvoir politique en Afrique : le cas de Burkina-Faso et du Niger*, Thèse de Doctorat en histoire, Université de Reims, Champagne Ardenne.
- Taguem Fah G., 2003, « Crise d'autorité, regain d'influence et pérennité des lamidats peuls du nord-Cameroun », in. *Le retour des rois*, Paris, Karthala.
- Décret n° 102 du 06 Mai 1970, portant statut de la chefferie traditionnelle au Tchad, Archives Nationales du Tchad.